



Fondée en 1965, la Fédération Histoire Québec est le plus important regroupement québécois d'organismes œuvrant dans les divers secteurs intéressés par la notion de « patrimoine culturel », qu'il s'agisse d'histoire, de patrimoine bâti, de paysages culturels, de généalogie, d'archives, d'archéologie, d'ethnologie, de muséologie, etc. Les 266 organismes membres de la Fédération, dont des sociétés d'histoire bien sûr mais également des musées, des centres d'archives, des centres d'interprétation, des comités de sauvegarde et des groupes d'animation culturelle à saveur historique, rassemblent dans leurs rangs près de 52 000 membres individuels, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Nous souhaitons vivement que le Québec se dote d'une vision en matière de patrimoine, car la politique culturelle en cours et la *Loi sur le patrimoine culturel* n'ont hélas pas démontré leur efficacité dans la protection et la valorisation du patrimoine. À cet effet, le ministère de la Culture et des Communications doit s'afficher comme premier protecteur du patrimoine culturel du Québec et établir une collaboration étroite avec tous les interlocuteurs des niveaux inférieurs, incluant la société civile dont nous sommes l'organisme de regroupement et de soutien le plus représentatif au Québec.

Dans la situation actuelle, la mise en place d'un ministère du Patrimoine culturel ou d'une enveloppe budgétaire dédiée au patrimoine sous la responsabilité d'un ministre délégué pour prendre en charge les dossiers de sauvegarde, nous semble essentiel pour donner le signal à toute la société que le patrimoine est une valeur prioritaire. Il est urgent de changer les perceptions au Québec et affirmer haut et fort que « **le patrimoine, ce n'est pas un fardeau, c'est une richesse.** » Une campagne de sensibilisation bien ciblée démontrant de beaux exemples de réussite tant au niveau culturel, esthétique, touristique qu'économique pourrait avoir un impact très positif sur les perceptions. Il faut marteler que notre patrimoine bâti et paysager est un élément incontournable de notre identité collective.

Après avoir hérité des responsabilités en protection du patrimoine, le milieu municipal est encore mal informé de son rôle et mal équipé pour l'assumer quatre ans après la promulgation de la *Loi sur le patrimoine culturel*. L'outil de protection que représente la citation d'un site ou d'un bâtiment doit être révisé et les modalités de son retrait, qui est de plus en plus courant, précisées. Composition et formation des conseils consultatifs d'urbanisme (CCU), sensibilisation auprès de la population, professionnels dédiés en bâtiment ancien, intégration des organismes en patrimoine sur les CCU, les solutions sont sur le terrain.

Les sociétés membres de la FHQ et son comité du patrimoine ont été très souvent à l'origine d'initiatives qui ont permis de protéger et de promouvoir le patrimoine local et régional. Nous validons avec nos sociétés-membres, la nécessité d'une intervention de sauvetage et nous rassemblons autour d'elles, les spécialistes compétents en la matière. Notre réseau est solidaire et engagé. Les organismes en patrimoine, bien que sous-financés et souvent dépréciés, consacrent annuellement des milliers d'heures à la sensibilisation, l'animation, la sauvegarde et la mise en valeur de cette richesse. Ce mémoire propose de protéger ensemble notre patrimoine collectif.